

IND 04	Indicateurs	Version 1 Février 2021
---------------	--------------------	---

IN-MATR
Taux de matricules INS
affectés à plus d'une
identité numérique



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

CONTRIBUTEURS

- M. Wilfrid BENARD, CHU Rouen
- Mme Zoé BOUDRY, Santé numérique HDF
- Mme Fabienne BOUSREZ, ANAP
- Mme Elsa CREAC'H, ANS
- Mme Céline DESCAMPS, CRIV Nouvelle-Aquitaine
- Mme Marie GUERRIER, APHP
- Dr Béatrice JANVOIE-OUILLET, GHT Atlantique 17
- Dr Véronique LANGLOIS-GEY, CH Esquirol Limoges
- Mme Laure MAHÉ, GCS e-santé Bretagne
- Dr Isabelle MARECHAL, CHU Rouen
- Mme Corinne MIGOT, EFS Occitanie
- Mme Louisa MILIA, GCS SIS Martinique
- Mme Christelle NOZIERE, CRIV Nouvelle-Aquitaine
- Dr Manuela OLIVER, GRADeS PACA (ieSS)
- Mme Isabelle STACH, GRADeS Occitanie
- Dr Bernard TABUTEAU, CRIV Nouvelle-Aquitaine
- Mme Charlotte VOETGLIN, GCS TESIS

1 Introduction

Le Réseau des référents régionaux en identitovigilance (3RIV) propose un certain nombre d'indicateurs de portée nationale.

Ils sont destinés à assurer le suivi de l'intégration de l'identité nationale de santé (INS) dans les référentiels d'identités et servent à évaluer la qualité des processus d'identification.

Les objectifs chiffrés sont donnés à titre indicatif. Ils pourraient faire l'objet d'une adaptation locale motivée par le type d'activité ou d'arbitrage au niveau régional voire national.

2 Finalité de l'indicateur

L'indicateur IN-MATR a pour objet d'évaluer la qualité de la base d'identités en comptabilisant les matricules INS associés à plus d'une identité numérique.

Il est utilisable dans tout type de *structure de santé* au sens du référentiel national d'identitovigilance (RNIV) : cabinet médical, structure hospitalière, établissement médico-social, service social, plateforme de coordination des soins, etc.

3 Calcul

3.1 Niveau de mesure

L'indicateur est calculé au niveau du référentiel d'identités de la structure.

Remarque : il peut être également utile de le décliner au niveau de chaque domaine d'identification de la structure afin de détecter les anomalies d'interopérabilité.

3.2 Mode de calcul

Dans l'idéal, cet indicateur devrait être nativement fourni par le système d'information utilisé par la structure.

3.2.1 Échantillonnage

Le calcul porte sur l'ensemble des identités numériques enregistrées dans le référentiel d'identité de la structure.

3.2.2 Numérateur

Nombre de fois où un même matricule INS est associé à plus d'une identité numérique.

Méthode : la requête doit faire la liste des matricules INS qui existent à plus d'un exemplaire dans la base d'identités et des identités numériques associées. Le numérateur correspond à la somme de ces occurrences multiples.

3.2.3 Dénominateur

Nombre total d'identités numériques associées à un matricule INS (statut *Identité récupérée* ou *Identité qualifiée*).

3.2.4 Fréquence

Le recueil doit être réalisé de façon trimestrielle, au moins au début du déploiement de l'INS dans la structure.

3.3 Responsabilité

Le recueil et l'analyse de l'indicateur est de la responsabilité du référent en identitovigilance de la structure.

4 Résultats

4.1 Objectifs chiffrés

L'objectif est de ne pas avoir de doublon de matricule INS, soit 0 %.

Le seuil d'alerte est, par définition, un taux > 0 %.

4.2 Interprétation des résultats

Un résultat de l'indicateur IN-MATR > 0 % révèle des anomalies d'identification primaire liées :

- soit la présence de doublons potentiels d'identités numériques pour un même usager – ce qui contrevient à la règle où chaque usager est identifié par une identité INS et une seule ;
- soit à des erreurs d'attribution d'un matricule INS.

Les anomalies constatées (à partir de la liste établie pour le calcul du numérateur de l'indicateur) doivent faire l'objet d'une correction rapide mais aussi de la recherche et de la correction des facteurs contributifs tels que (liste non exhaustive) :

- non-respect par le système d'information des exigences du RNIV (Exi SI 12) qui prévoit que les traits de référence doivent remplacer les traits locaux dès que l'identité INS est récupérée ;
- absence de contrôle par le système d'information de l'attribution d'un même matricule à 2 identités numériques différentes (Règle 18 du *Guide d'implémentation de l'INS*) ;
- mauvaise pratique de recherche de l'antériorité d'une identité numérique ;
- enregistrement d'une identité INS adressée par un tiers sans utilisation du téléservice INSi de vérification...

4.3 Enregistrement et communication des résultats

Les résultats doivent alimenter un tableau de bord des indicateurs de l'identitovigilance qui doit faire l'objet d'une communication interne au niveau des instances stratégiques et opérationnelles, selon les organisations mises en place.

Le tableau de bord ou les résultats individuels des indicateurs suivis peuvent aussi faire l'objet d'une communication régionale ou nationale, selon les décisions applicables.

Carte d'identité de l'indicateur

IN-MATR							
<i>Taux de matricules INS associés à des identités numériques différentes</i>							
Finalité de l'indicateur	Évaluer la qualité de la base d'identités en comptabilisant les matricules INS associés à plus d'une identité numérique.						
Niveau de mesure	Référentiel d'identités de la structure						
Échantillonnage	Ensemble des identités numériques enregistrées dans la base.						
Numérateur	Nombre de fois où un même matricule INS est associé à plus d'une identité numérique.						
Dénominateur	Nombre total d'identités numériques associées à un matricule INS (statut <i>Identité récupérée</i> ou <i>Identité qualifiée</i>).						
Fréquence de recueil	<input type="checkbox"/> Annuel <input type="checkbox"/> Semestriel <input checked="" type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Mensuel						
Résultat	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Exprimé en %</td> <td style="width: 20%;">Objectif</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Seuil d'alerte</td> <td>> 0 %</td> </tr> </table>	Exprimé en %	Objectif	0 %		Seuil d'alerte	> 0 %
	Exprimé en %	Objectif	0 %				
	Seuil d'alerte	> 0 %					
Interprétation	<p>Un résultat positif révèle la présence de doublons potentiels ou l'attribution erronée de matricule INS à un usager.</p> <p>Les anomalies constatées doivent faire l'objet d'une correction rapide et de la correction des facteurs contributifs tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non-respect des exigences du RNIV en termes de remplacement des traits locaux par l'identité INS ; - absence de contrôle par le système d'information de l'attribution d'un même matricule à 2 identités numériques différentes ; - mauvaise pratique de recherche de l'antériorité d'une identité numérique ; - enregistrement d'une identité INS adressée par un tiers sans utilisation du téléservice INSi de vérification ; - etc. 						
Biais identifié							
Traçabilité	Implémentation du tableau de bord de l'identitovigilance de la structure						
Responsabilité	Référent en identitovigilance						
Communication	<input checked="" type="checkbox"/> Locale <input type="checkbox"/> Territoriale (GHT) <input checked="" type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Nationale						